

ment de la Grande-Bretagne, & qui auroit en même-tems entraîné la liberté de la République. Mais, avance-t-on, L. H. P. fidèles aux Traités, » y ayant envoyé des troupes auxiliaires, S. M. » sous le prétexte qu'elles étoient liées par des » Capitulations, quoique le contraire ait paru, » a révoqué le Traité de 1739. & a refusé l'é- » change ou la rançon des prisonniers, malgré » les Cartels : ce qui n'a pas empêché Sa Maj. » T. C. de proposer en 1745. la tenuë d'un » Congrès, quoique sans aucune condition d'où » l'on eût pû s'en promettre la réussite, ainsi que » l'événement l'a justifié à *Breda*.

On dit ensuite « que telle étant l'exposition » des choses jusqu'à l'invasion dans le territoire de » la République, les Etats Généraux n'ont pû » voir qu'avec la dernière surprise qu'on ait » prôné des égards pour elles jusqu'à dire qu'il » n'eut pas été possible que Sa Maj. eut pû porter » plus loin qu'elle n'avoit fait, les témoignages de » son affection & de sa confiance pour L. H. P., » & les menagemens dont elle en avoit usé envers » Elles: Que jamais Etat libre & indépendant » n'ayant été plus maltraité & sans autre raison, » que parce qu'il n'a pas voulu s'accommoder » au bon plaisir de la France: Que le tout a été » suivi de l'invasion hostile du territoire & des » anciennes possessions de la République, garan- » ties de la part de Sa Maj. par le Traité de » 1717. Que L. H. P. n'ayant point de guerre » déclarée avec Sa Maj., cette démarche ne pou- » voit être considérée que comme une rupture: » Qu'aussi pour la colorer on a allégué deux » motifs dans la Déclaration, mais peu fondés; » le premier, que la raison de guerre & la sûreté » des conquêtes la rendoient nécessaire (l'invasion) » porte-